

13 décembre 1978 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

DECLARATION DE M. VALERY GISCARD D'ESTAING EN CONSEIL DES MINISTRES APRES LA DECISION ITALIENNE DE PARTICIPER AU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN, PALAIS DE L'ELYSEE, LE 13 DECEMBRE 1978

LE GOUVERNEMENT FRANCAIS CONSIDERE COMME TRES POSITIVE LA DECISION PRISE PAR LE GOUVERNEMENT ITALIEN DE PARTICIPER AU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN `SME`, SELON LES TERMES DE L'ACCORD DU 6 DECEMBRE `1978` DATE `CONSEIL_EUROPEEN`. AINSI, LA TOTALITE DES PAYS FONDATEURS DE LA COMMUNAUTE `CEE`, AUXQUELS S'AJOUTE LE DANEMARK, PARTICIPERONT AU NOUVEAU SYSTEME, REPRESENTANT AINSI UNE POPULATION DE 200 MILLIONS `NOMBRE` D'HABITANTS. LE GOUVERNEMENT SUIT AVEC ATTENTION ET INTERET LES DELIBERATIONS DES AUTORITES IRLANDAISES SUR LA PARTICIPATION DE LEUR PAYS. LE GOUVERNEMENT A CONVENU QUE, DANS LES DELIBERATIONS DES ORGANISMES PREVUS POUR LA GESTION DU MECANISME D'INTERVENTION, IL VEILLERAIT A CE QU'IL SOIT TENU _COMPTE DES PARTICULARITES PROPRES A LA SITUATION DE L'ITALIE

- \